## MAIRIE DE PROUVAIS 3 rue de la Place 02190 PROUVAIS

Tel: 03.23.79.81.28 mairie@prouvais.fr

## CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE PROUVAIS

NOM: Prénom: Adresse:		
Tel:		
désire louer	du:la salle polyvalente de Prouvais.  Prix de la location€	

- Les tarifs applicables au 01/01/2024 pour la location de la salle ont été fixés par délibération en date du **08 décembre 2023**.
- Ont été déposé en mairie de Prouvais lors de la réservation :
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Un chèque de : 250€ de caution en cas de dégradations sur les tables
- Un chèque de : 50€ de caution en cas ménage non fait ou de petites dégradations
- Un titre de 300€ (ou 250€ pour les habitants de Prouvais) correspondant à la location de la salle sera émis dès le dépôt du dossier complet de réservation et sera à régler auprès du Service de gestion Comptable de Laon. Nous vérifierons le règlement de la location avant la remise des clés.
- L'utilisateur s'engage à user du matériel et des locaux avec le maximum de soin, à faire respecter l'ordre et la bienséance. Si une buvette est installée, il s'engage à respecter les conditions émises par la loi du 7 janvier 1959 concernant les débits de boissons. La salle doit être utilisée à titre privé, la vente de billets est interdite à l'entrée de cette salle
- Les points suivants devront être respectés :
- ✓ Le stationnement est interdit sur le chemin d'accès, passage des véhicules de secours et de véhicules agricoles,
- ✓ Ne rien punaiser, clouer, agrafer, scotcher sur les murs,
- √ Recouvrir les tables de nappes et les manipuler avec précaution pour le rangement,
- √ Balayer puis nettoyer la salle et les annexes après utilisation (ne jamais laver à grande eau, utiliser la serpillère,)
- ✓ Mettre les bouteilles dans la benne à verre toute proche,
- ✓ Sortir les poubelles bien fermées dans des sacs étanches dans la poubelle marron, le tri vous revient et vous mettez les cartons et plastiques dans la poubelle jaune.
- ✓ Utiliser une sono adaptée à la taille de la salle,
- ✓ Il est bien sûr interdit de fumer dans la salle et d'y faire pénétrer des animaux.

- Un état des lieux sera établi lors de la remise des clés et après la location <u>le lundi soir</u>. Chaque dégradation constatée et réparable par nos soins (trou de punaise, scotch, agrafe, choc léger) sera facturée 50€. Pour les dégradations importantes, un devis sera demandé à un professionnel et la caution sera conservée en attendant les réparations.
- En cas de nettoyage mal effectué ou traces sur les murs, les portes, un supplément de 50€ vous sera facturé.
- La commune se réserve le droit de vérifier le respect du règlement après installation de la salle par vos soins.
- Toute table rayée ou abimée sera facturée 250€. Toute chaise abimée sera facturée 50€.
- Le matériel de cuisine, les extincteurs détériorés seront facturés sur devis d'où l'importance d'être bien assuré.
- La location de vaisselle est possible. Renseignez-vous auprès de la personne qui fera l'état des lieux.

Fait à Prouvais, le	Le Maire,
Bon pour accord,	Pierre-André BOULANGER
Le Locataire.	

AVANT LOCATION	APRÈS LOCATION	SIGNATURES